

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JANVIER 2012**

**Date de convocation :**

5 janvier 2012

**Date d'affichage :**

26 janvier 2012

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

L'an deux mille douze, le dix janvier à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

**Présents :** LOUIS Thierry, COSSERON Claude, BARJOL Chantal, LENOEL Jacqueline, GILLES Christophe, LECOILLARD Gérard, LEMAITRE Philippe, LEGRAVEY Jacqueline, AUCRETERRE Stéphane, LECLERC Joël, OLIVIER Véronique, HOLE Jean-Marie, GOYER Muriel, DIEUL Sandrine, POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire :** LEGRAVEY Jacqueline.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ de dématérialiser les documents budgétaires sur Actes budgétaires ;
- ☞ de reconduire l'abonnement à « Maires et Présidents de Communautés de France » pour l'année 2012 au tarif de 46,00 € auprès de l'Association des Maires de la Manche ;
- ☞ de renouveler le contrat de maintenance du logiciel Registrar pour la bibliothèque ;
- ☞ de renouveler le contrat de suivi de progiciels Berger-Levrault/Magnus ;
- ☞ de demander à la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME) de procéder à un raccordement de la commune aux services permettant l'inscription en ligne des administrés sur la liste électorale et le recensement citoyen obligatoire ;
- ☞ d'exercer son droit de préemption sur une partie du terrain situé à l'angle de la route de la Mer et de la rue Fontaine lorsque celui-ci sera mis en vente par ses propriétaires (MM. Lamblin) afin d'aménager des places de stationnement rue Fontaine et route de la Mer et améliorer ainsi la sécurité relative à la circulation route de la Mer où des véhicules stationnent illégalement par manque de places de stationnement libres ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à recruter une personne en contrat CUI-CAE pour une période d'un an, renouvelable, à compter du 16 janvier 2012 ;
- ☞ de désigner M. Claude COSSERON comme délégué de la commune pour travailler dans le cadre de la préparation de l'annuaire de la Manche des 601 communes et lieux de vie ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à prendre la délibération modificative n° 03/2011 de type Virement de Crédit d'un montant de 4 027 € du compte 739116 vers le compte 7311 ;
- ☞ que la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif qui peut être perçue par la commune sur une parcelle sera fonction du nombre de compteurs à eau présents sur cette parcelle quel que soit le nombre de constructions sur cette même parcelle ;
- ☞ d'accepter le devis référencé 0701758 de l'entreprise LAISNEY TP pour des travaux complémentaires de remise en état de la voirie pour un montant de 1 921.08 € TTC ;
- ☞ de retenir le devis n° 4037 de la Sarl Lemaître menuiserie pour les travaux de menuiseries à l'Eglise (porte entrée et fenêtres sacristie) d'un montant de 3 684,00 € HT (4 406,06 € TTC) ; de retenir le devis n° 4038 de la Sarl Lemaître menuiserie pour les travaux de menuiseries à l'Eglise (porte latérale) d'un montant de 2 802,00 € HT (3 351,19 € TTC) ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour le projet de création d'un terrain de sport au titre de la DETR ;
- ☞ de prendre acte que la commune de Saint-Germain-sur-Ay n'adhère plus au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
le 10 janvier 2012,  
Le Maire,  
Thierry LOUIS